

**Mise à jour économique et financière**  
**L'hon. Jeannot Volpé, ministre des Finances**  
**Assemblée législative**  
**Le 7 août 2003**

Monsieur le président, j'aimerais fournir à la Chambre et à la population du Nouveau-Brunswick une mise à jour sur la situation économique et financière de la province pour l'année financière en cours. Je veux que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les facteurs qui touchent actuellement la croissance économique dans l'ensemble du Canada et au Nouveau-Brunswick ainsi que l'effet que la situation pourrait avoir sur nos finances. Par ailleurs, je tiens à rappeler aux gens les mesures que nous prenons et que nous continuerons de prendre pour exercer une discipline et une gestion financières rigoureuses afin de pouvoir continuer à réaliser nos plus hautes priorités en matière de financement pour les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation, tout en équilibrant le budget.

Monsieur le président, le budget 2003-2004 a été déposé il y a plus de sept mois, en décembre 2002. Depuis, l'économie mondiale a connu un certain nombre de changements importants qui ont affaibli la croissance économique : des changements qui touchent la croissance de l'ensemble du Canada, y compris le Nouveau-Brunswick.

Il s'agit notamment de la guerre en Iraq, de la situation du SRAS et de la reprise économique ralenti aux États-Unis, en Europe et au Japon. De tels facteurs, ainsi que la menace de la maladie de la vache folle, l'appréciation du dollar et le ralentissement mondial dans le domaine du tourisme et des voyages, entravent tous la croissance au Canada aussi.

À la lumière de tels changements, entre autres, le ministre fédéral des Finances a annoncé récemment que le taux de croissance économique au Canada en 2003 diminuera par rapport au taux de 3,2 % qu'il avait prévu dans son budget en février, passant à 2,2 %. Pour faire une telle annonce, il s'est appuyé sur la prévision consensuelle la plus récente du secteur privé, qui prévoit une croissance économique réduite.

Dans son discours du 25 juin, le ministre fédéral a tenu les propos suivants :

*à mi-parcours de cette année 2003, nous sommes aux prises avec un contexte économique riche en défis. Il faut se rappeler que les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont d'envergure mondiale même si leurs répercussions nous touchent de très près.*

Depuis, la Banque du Canada a révisé sa propre prévision de croissance économique au Canada à 2,0 % pour 2003, par rapport au 2,5 % qu'elle prévoyait initialement en avril, seulement trois mois avant.

Le gouverneur de la Banque du Canada s'est exprimé ainsi :

*L'activité a été freinée par les retombées du SRAS et d'un cas isolé de maladie de la vache folle au pays. La demande extérieure de produits canadiens a aussi été plus faible qu'escompté. De*

*plus, la forte appréciation du dollar canadien par rapport à son pendant américain aura un effet modérateur sur la progression future de la demande de biens et de services canadiens.*

Même si la croissance économique du Canada devrait se raffermir vers la fin de 2003 et en 2004, la situation économique actuelle aura toujours une incidence dans l'avenir immédiat.

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick savent que nous ne sommes pas soustraits à de tels changements. Notre économie est axée sur l'exportation. De fait, le Nouveau-Brunswick a l'économie la plus tributaire des échanges commerciaux de l'ensemble du Canada. Nos exportateurs sont touchés par l'appréciation récente du dollar canadien, qui rend nos exportations plus coûteuses sur les marchés américains. Ce secteur économique si crucial de notre province continue de subir les effets néfastes du différend commercial persistant sur le bois d'œuvre avec les États-Unis. Le volume des livraisons manufacturières est moins élevé que prévu en raison de l'affaiblissement des économies américaine et canadienne. Les pressions inflationnistes ont contribué à une croissance moins robuste que prévue des dépenses personnelles réelles et des exportations réelles, ce qui a entraîné une croissance de l'emploi moins élevée que prévue.

Nous ne sommes pas isolés de la réalité économique, Monsieur le président. La croissance ralentit au Canada. La croissance continue de stagner aux États-Unis. La situation touche le Nouveau-Brunswick. C'est aussi simple que cela.

Il y a sept mois, le budget de 2003-2004 prévoyait une croissance économique réelle de 2,8 % pour le Nouveau-Brunswick. Il s'agissait à ce moment-là d'une prévision prudente, parmi les prévisions les plus modestes du secteur privé. De fait, les prévisions du secteur privé pour le Nouveau-Brunswick se situaient à ce moment-là entre 2,6 % et 3,9 %.

D'après l'évolution récente de la situation économique que je viens d'exposer, la province prévoit maintenant une croissance économique réelle de 2,0 %, ce qui se rapproche de la moyenne nationale indiquée par le ministre fédéral des Finances. Notre prévision demeure prudente et se situe dans les limites actuelles des prévisions émises dans le secteur privé. Le ministère des Finances continuera de suivre l'évolution des situations économique et financière et d'évaluer leur incidence.

Monsieur le président, le rendement de l'économie a évidemment une incidence sur le cadre de travail financier.

Au moment où nous avons déposé le budget 2003-2004, les effets continus du ralentissement économique mondial ont été signalés comme une source de préoccupations. Le gouvernement a dit :

*En conséquence, ce n'est pas le temps de faire des dépenses irréfléchies. C'est le temps de faire des dépenses disciplinées et de maintenir une gestion financière rigoureuse. Nous devons être prêts à continuer de faire les choix nécessaires pour assurer aux gens du Nouveau-Brunswick des assises financières solides dans l'avenir.*

Nous avons précisé clairement à ce moment-là, comme nous l'avons toujours fait, que nous exercerions une discipline financière rigoureuse au nom des contribuables du Nouveau-Brunswick afin de pouvoir concentrer nos investissements sur les priorités les plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick, à savoir les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation.

La situation n'a pas changé, Monsieur le président. Tel était notre plan à l'époque. Tel est notre plan maintenant.

Pendant la campagne électorale, nous avons précisé clairement et sans ambages nos intentions et nos priorités. Notre plate-forme, intitulée *Visons plus haut. Allons plus loin.*, précise clairement à la page 14 ce qui suit :

*Un nouveau gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord continuera à créer un contexte fiscal et commercial compétitif grâce à des impôts réduits, une rigoureuse discipline financière, des budgets équilibrés et moins de formalités administratives, aidant ainsi le Nouveau-Brunswick à viser plus haut et à aller plus loin.*

Comme je l'ai déjà dit, Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick veulent que leurs gouvernements vivent selon leurs moyens. C'est exactement ce que nous faisons.

Même s'il est encore trop tôt pour prédire le solde budgétaire définitif de la province pour 2003-2004, il est évident que des mesures s'imposent maintenant pour que nous puissions atteindre notre objectif initial. Il est prudent d'agir ainsi, au lieu d'attendre que l'année financière soit trop avancée pour que les mesures puissent avoir des effets positifs.

Les facteurs clés qui touchent notre capacité d'atteindre notre objectif sont principalement liés à ce qui suit : des recettes budgétaires réduites dans certains domaines en raison d'une économie affaiblie ; la nécessité continue de financer les soins de santé et les soins aux personnes âgées comme priorités absolues en matière de financement, assorties de demandes toujours croissantes ; des manques à gagner prévus pour Énergie NB et la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail; une charge de retraite accrue en raison de l'affaiblissement du rendement sur le marché boursier en 2002-2003; des répercussions éventuelles sur les recettes provenant de la péréquation en raison d'une économie nationale affaiblie ; une réduction possible des transferts fédéraux au titre de la péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en raison de l'incidence négative d'une population de base réduite par suite du recensement de 2001.

Certains des facteurs, notamment ceux qui sont liés aux recettes provenant de la péréquation et à l'incidence du recensement, ne seront pas entièrement connus avant l'automne de cette année, au plus tôt. Nous devons néanmoins, en tant que gestionnaires financiers prudents, planifier en vue d'une réduction probable afin de continuer de rencontrer intégralement nos engagements à l'égard des soins de santé, des soins aux personnes âgées et de l'éducation.

La province n'a aucun pouvoir financier direct sur un certain nombre des facteurs en question. Il s'agit notamment des risques pour la péréquation, de l'incidence possible du recensement sur les

paiements de transfert fédéraux, de la charge de retraite attribuable à de faibles marchés financiers en 2002-2003 et des résultats financiers d'Énergie NB et de la CSSIAT. Néanmoins, de tels facteurs répercutent sur le résultat net dans les états financiers de la province, et il faut en rendre compte. Le Nouveau-Brunswick a déjà demandé au gouvernement fédéral de ne pas laisser le recensement avoir des répercussions négatives et a réussi, à la dernière Conférence des premiers ministres, tenue à Charlottetown, à faire appuyer notre demande par toutes les provinces, y compris l'Ontario et l'Alberta.

Pour ce qui est des transferts fédéraux, il est important de reconnaître que nos propres dépenses provinciales pour les soins de santé non seulement annuleront mais dépasseront le financement au titre de l'accord sur les soins de santé de 2003. Toutes les provinces et tous les premiers ministres ont dit à ce moment-là que la contribution fédérale aux soins de santé était insuffisante, et les faits nous donnent raison. Le ministre fédéral des Finances a laissé entendre récemment qu'Ottawa ne fournira peut-être pas le montant conditionnel de 2 milliards de dollars additionnels en financement fédéral pour les soins de santé, engagé dans l'accord sur la santé conclu en février, malgré la nécessité de ce financement. C'est très troublant et complètement inacceptable. Si le gouvernement fédéral retire ce 2 milliards de dollars, cela représentera 48 millions de dollars en moins pour la province pour les soins de santé au courant des trois prochaines années. Néanmoins, le gouvernement actuel tiendra ses engagements visant le financement des soins de santé, Monsieur le président, même si le gouvernement fédéral ne le fait pas.

Monsieur le président, j'ai décrit une série d'incertitudes économiques, de pressions au chapitre des dépenses et d'obstacles financiers avec lesquels le Nouveau-Brunswick est aux prises. Les gens du Nouveau-Brunswick savent que notre marge de manœuvre financière en tant que province est limitée, mais il faut néanmoins se pencher sur de telles questions.

En tant que gouvernement, nous nous sommes engagés à l'égard de budgets équilibrés. C'est pourquoi nous avons pris récemment une mesure prudente et proactive en annonçant une réduction unique de 5 % dans certains programmes de ministères seulement. Cette mesure pourrait permettre d'économiser environ 49 millions de dollars au cours de l'année. En tout, cela représente moins de 1 % des dépenses gouvernementales globales.

Le fait d'agir maintenant donne aux ministères de huit à neuf mois pour réaliser les économies en question.

Il importe de répéter que la réduction ne s'appliquera pas aux priorités clés d'intérêt public comme la prestation des soins de santé, le financement des écoles et des universités, les programmes à frais partagés tels que les ententes sur les routes, les subventions aux municipalités et le financement de la GRC.

Il importe aussi de souligner que le gouvernement a comme engagement de veiller à dépenser nos ressources de la façon la plus efficace possible. À cette fin, nous continuerons d'évaluer les dépenses afin que chaque dollar soit dépensé judicieusement.

Monsieur le président, l'alinéa 5(1) b) de la *Loi sur l'administration financière* habilite le Conseil de gestion à gérer les dépenses gouvernementales toute l'année, et non seulement au moment de déposer le budget. L'alinéa est ainsi libellé :

*Le Conseil agit à titre de comité du Conseil exécutif pour tout ce qui concerne [...] l'examen, le contrôle et l'ajustement dans la mesure nécessaire des plans et programmes de dépenses annuelles des divers ministères du gouvernement ainsi que des résultats obtenus en ce domaine*

C'est exactement ce que nous faisons.

Lorsque nous avons publié, le 26 mai, notre plate-forme pour les quatre prochaines années, nous avons aussi publié un cadre qui énonçait nos plus hautes priorités en matière de financement et les principes qui guideraient le financement futur.

Nous avons énoncé six principes clés en matière de financement, que je vais répéter ici aujourd'hui.

Il s'agit notamment des principes suivants :

- mettre l'accent sur les priorités clés en matière de financement que sont les soins de santé, les soins aux personnes âgées, l'éducation, les emplois et l'infrastructure ;
- équilibrer le budget pendant la période de budget équilibré de quatre années prévue par la loi ;
- réaliser des gains d'efficacité et des économies pour les contribuables en éliminant le double emploi et les chevauchements dans les dépenses gouvernementales et en réorientant les économies, de l'administration vers les services de première ligne ;
- continuer de rendre compte des dépenses gouvernementales ;
- réduire les impôts de façon responsable et respecter la *Loi sur la protection des contribuables* ;
- faire des versements au Fonds de stabilisation financière lorsque c'est possible afin de protéger les dépenses pour la santé et l'éducation et permettre une meilleure gestion et une meilleure planification des finances provinciales.

Voilà les principes que nous suivrons, Monsieur le président.

Malheureusement pour elle, l'opposition n'a pas de principes en matière de gestion financière. Elle n'en avait pas avant la campagne électorale, lorsqu'elle a demandé que le Fonds de stabilisation financière soit dépensé même avant que des fonds soient mis de côté. Elle n'en avait pas pendant la campagne électorale, lorsque les mots « budgets équilibrés » n'ont même pas figuré dans sa plate-forme. Elle n'en a pas maintenant, car elle a déposé, pendant la première journée complète de travaux de la session, cinq motions distinctes en matière de dépenses qui pourraient donner lieu à de nouvelles dépenses additionnelles s'élevant à près de 450 millions de dollars sur 4 ans, sans expliquer une seule fois comment elle paierait ses promesses coûteuses.

Monsieur le président, le gouvernement garde bon espoir que l'économie mondiale se rétablira au cours de l'année. Le gouvernement se réjouit aussi de constater les améliorations et la croissance récentes sur le marché des actions. Il est également encourageant d'observer que le raffermissement du dollar canadien et des taux d'intérêt moins élevés que prévus devraient amener une réduction de nos dépenses au titre du service de la dette publique.

Nous devons néanmoins continuer de faire les choix nécessaires, maintenant et pendant les mois et les années à venir, pour que nous puissions concentrer nos priorités en matière de dépenses sur ce qui compte le plus pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Pendant le reste de l'année financière, la situation peut changer davantage, selon l'évolution de la conjoncture économique et des facteurs indépendants de notre volonté. Le gouvernement continuera de surveiller l'économie et la situation financière et de prendre toute mesure corrective qui s'impose afin d'atteindre ses objectifs.

En conclusion, Monsieur le président, je tiens à souligner que le gouvernement tient ses engagements. Nous avons pris les mesures nécessaires pour une raison primordiale: que nous puissions continuer d'investir dans les priorités les plus importantes pour les gens du Nouveau-Brunswick, y compris les soins de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation. Nos mesures de restriction ne touchent pas à ces priorités.

Nous continuerons d'investir dans des initiatives visant à créer la prospérité. Nous respecterons les engagements de notre plate-forme, y compris des réductions additionnelles raisonnables et graduelles de l'impôt sur le revenu. Nous le ferons d'une manière financièrement responsable, parce que les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent maintenant à une gestion financière rigoureuse de la part du gouvernement actuel.

Nous croyons à des budgets équilibrés et à la réduction de la dette. Nous avons pour mandat de veiller à ce que la province vive selon ses moyens. La prospérité future des gens du Nouveau-Brunswick en dépend.

Merci, Monsieur le président.